

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1001

présenté par
Mme Lebec et M. Lescure

ARTICLE 54

À l'alinéa 26, substituer aux mots :

« d'entrée en vigueur »

les mots :

« de publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.